



Déclaration d'impôts avec un CDI étudiant

Par ewam

Bonjour à tous, j'aimerais avoir des renseignements quant à ma situation :

J'ai commencé un CDI étudiant en Septembre 2023 à l'âge de 17 ans et je suis devenue majeure le 30 décembre 2023. J'ai arrêté mon CDI en Février 2025 et sur l'année 2024 j'ai perçu 5174euros. Je n'ai jamais fait de déclaration d'impôts et je viens d'apprendre que je ne suis pas rattaché fiscalement à ma mère.

Comment cela est possible ? Comment faire pour avoir mon numéro fiscal et avis d'imposition ? Mes revenus sont-ils imposables ? Sachant que je souhaite emménager avec ma compagne aux alentours de Juin, est possible de l'obtenir avant ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il serait utile de vérifier comment vos parents ont été imposés en 2024 sur vos revenus de 2023.

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/mon-enfant-atteint-sa-majorite-au-cours-de-lannee-comment-le-declarer]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/mon-enfant-atteint-sa-majorite-au-cours-de-lannee-comment-le-declarer[/url]

NB: Cette page est écrite pour 2024, mais s'applique à vous pour 2023 = l'année de votre majorité)

Il est encore possible de rectifier, et dès à présent de faire votre propre déclaration pour 2024.

Voici les formulaires papier :

[url=https://www.impots.gouv.fr/formulaire/2042/declaration-des-revenus]https://www.impots.gouv.fr/formulaire/2042/declaration-des-revenus[/url]

Si vous ne parvenez pas à récupérer votre numéro fiscal, contactez votre centre de Finances publiques par téléphone. Sur indication de votre état civil complet (nom, prénom, date et lieu de naissance) ainsi que de tout élément permettant de vous identifier de façon certaine, ce service vous le fournira.

Par yapasdequoi

En complément :

- vos revenus ajoutés à ceux de vos parents sont peut être imposables. Mais si vous déclarez séparément ils ne le sont pas, par contre vos parents perdent la demi-part.

- vous n'aurez certainement pas votre avis d'imposition avant juin, plus certainement en septembre ou octobre.

Par yapasdequoi

Autre voie de renseignements :

Le numéro 0.809.401.401 est un numéro national permettant à l'ensemble des usagers de pouvoir joindre un agent de l'administration fiscale du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Par ewam

Bonjour et merci de votre réponse,

Après vérification j'ai été déclaré comme enfant mineur sur la déclaration des revenus. Si j'ai bien compris votre

message je ne peux donc pas emménager puisque l'avis d'imposition est obligatoire et que je ne l'aurai qu'en septembre octobre ?

Par yapasdequoi

Pourquoi l'avis d'imposition est-il obligatoire ?

Pour des allocations logement ?

Si c'est pour justifier vos revenus, vos feuilles de paye pourraient suffire.

Par janus2

Si j'ai bien compris votre message je ne peux donc pas emménager puisque l'avis d'imposition est obligatoire

Bonjour,

Pourquoi "obligatoire" ?

Par ewam

Je dis obligatoire car il est souvent demandé dans la plupart des dossiers locataires, donc j'ai l'impression qu'il est obligatoire

Par yapasdequoi

un peu de lecture pour un futur locataire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1169]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1169[ur]